

Affaires Culturelles

REF : DAC2013002

Signataire : NL/HR

Séance du Conseil Municipal du 21/03/2013

RAPPORTEUR : Abderrahim HAFIDI

OBJET : Avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2010-2012 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

EXPOSE :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux projets artistiques et culturels locaux, le Conseil général de Seine Saint-Denis a mis en place des outils de partenariat et d'aide spécifiques : les conventions de coopération culturelle et patrimoniale. La ville d'Aubervilliers a ainsi signé ce document contractuel fin 2010, lui permettant de bénéficier d'un soutien du Conseil général de 40 500 euros en 2011. En 2012 un avenant n° 1 à été signé permettant la continuité du soutien à hauteur 37 000 euros au titre du programme 2011.

Malgré des contraintes budgétaires fortes pesant sur ses finances, le Conseil général a maintenu au titre du programme 2012 une enveloppe de 37 000 euros pour des projets artistiques et culturels portés par la ville d'Aubervilliers.

Cette aide substantielle va permettre de consolider des projets et d'en susciter de nouveaux, qu'il s'agisse de ceux portés par la ville (Direction des Affaires culturelles) ou d'opérateurs délégués.

Dans cette optique, et afin de continuer à bénéficier de cette aide du Conseil général, un avenant n°2 apporté à la convention est proposé, permettant d'identifier quelques projets spécifiques, considérés comme structurants dans l'action culturelle locale :

NATURE DU PROJET	PART CG	COUT TOTAL
Musique : Soutien au festival de musique baroque, « Le Printemps musical »	7 000 €	14 000 €
Musique : Programme d'interventions de l'Orchestre de chambre de Paris en partenariat avec la Ville de Paris, les mairies des 18 ^{ème} et 19 ^{ème} , le 104, le CRR, des structures associatives et des écoles	10 000 €	10 000 €
Résidence Musicale : Programme d'interventions d'Issam Krimi avec un volet action culturelle sous forme d'ateliers de pratique artistique	5 000 €	7 300 €
Cinéma : Coproduction d'un film collectif autour des œuvres de Michel Gondry	5 000 €	10 000 €
Spectacle vivant : Programme d'interventions de la Cie Les Trois Clés comprenant la diffusion du spectacle « La Gigantea » et des actions culturelles autour de celui-ci ainsi que la coproduction et la diffusion du spectacle « La dernière balade de Buster Keaton » dans le cadre de sa résidence à l'Espace Renaudie	5 000 €	9 776,84 €
Danse : Coproduction et diffusion du projet chorégraphique « Open danse » conçu par la Cie Juha Marsalo composé de deux volets : Materia (stage et spectacle) et Connexio (conception et diffusion)	5 000 €	6 000 €
TOTAL	37 000 €	57 076,84 €

Cette prise en charge financière par le Conseil général, et plus souvent majoritaire au regard de la participation de la ville, représente en recettes 16% du budget des actions culturelles de la ville.

Ce soutien important du Conseil général constitue un geste politique fort et une reconnaissance pour le rôle joué par Aubervilliers sur le territoire départemental en matière artistique et culturelle. Le Conseil général devient donc un partenaire stratégique important dans les déclinaisons opérationnelles de la politique culturelle locale et un opérateur financier incontournable.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2010-2012 avec le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2013002

Signataire : NL/HR

OBJET :Avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2010-2012 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 332 du 16 décembre 2010 relatif à la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis,

Vu la délibération n° 99 du 12 avril 2012 relatif à l'avenant n°1 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis,

Vu l'approbation, par délibération de la Commission Permanente du Conseil Général en date du 20 décembre 2012, de l'avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale ainsi que de l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 37 000 euros au titre du programme 2012,

Considérant l'intérêt de favoriser avec le Département la mise en œuvre de partenariats dans le domaine du développement culturel territorial et de contribuer à la continuité des projets culturels et patrimoniaux de qualité,

A l'unanimité

DELIBERE :

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de coopération culturelle et patrimoniale 2010-2012 entre la Commune d'Aubervilliers et le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis relatif au financement d'actions culturelles pour l'exercice 2012.

PRECISE que le soutien financier du Conseil Général d'un montant de 37 000 € porte sur les projets suivant :

NATURE DU PROJET	PART CG	COUT TOTAL
Musique : Soutien au festival de musique baroque, « Le Printemps musical »	7 000 €	14 000 €
Musique : Programme d'interventions de l'Orchestre de chambre de Paris en partenariat avec la Ville de Paris, les mairies des 18 ^{ème} et 19 ^{ème} , le 104, le CRR, structures associatives et des écoles	10 000 €	10 000 €
Résidence Musicale : Programme d'interventions d'Issam Krimi avec un volet action culturelle sous forme d'ateliers de pratique artistique	5 000 €	7 300 €
Cinéma : Coproduction d'un film collectif autour des œuvres de Michel Gondry	5 000 €	10 000 €
Spectacle vivant : Programme d'interventions de la Cie Les Trois Clés comprenant la diffusion du spectacle « La Gigantea » et des actions culturelles autour de celui-ci ainsi que la coproduction et la diffusion du spectacle « La dernière balade de Buster Keaton » dans le cadre de sa résidence à l'Espace Renaudie	5 000 €	9 776,84 €
Danse : Coproduction et diffusion du projet chorégraphique « Open danse » conçu par la Cie Juha Marsalo composé de deux volets : Materia (stage et spectacle) et Connexio (conception et diffusion)	5 000 €	6 000 €
TOTAL	37 000 €	57 076,84 €

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction
705	74	7473	33

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

Publié le : 27/03/2013

Certifié exécutoire le : 29/03/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué